



COMITE TECHNIQUE DNGCD du 24 septembre 2021 COMPTE-RENDU

L'USD-FO était représentée par : Stéphane REINHARDT, Claire DENIS
Président du GT : M. BOILLOT (Directeur DNGCD)

Ce qu'il faut retenir

Étaient à l'ordre du jour du CT du 24 septembre 2021, les points repris ci-après : l'approbation des PV des CT des 2 et 16 mars 2021 ; la présentation du DUERP et du PAP 2021 ; la mise en place du télétravail à la DNGCD ; le bilan de la réorganisation de l'État-major ; la présentation du MANEX D ; l'évolution immobilière aux Antilles ; la présentation du logiciel OCEAN. Ont également été abordés à l'occasion des questions diverses : la visite des espaces confinés ; l'harmonisation des ER par unité ; le renouvellement des vedettes en méditerranée ; le déficit de PNT dans plusieurs BSA.

L'USD-FO s'est fendu d'une déclaration liminaire concise au cours de laquelle elle a attiré l'attention de la DNGCD sur le sous-dimensionnement du réseau de prévention. Cet écueil s'avère problématique. L'USD-FO s'est également prononcée sur le MANEX : si le MANEX A est aujourd'hui en passe d'être parfaitement exploitable, le MANEX B hélicoptère n'est, selon notre OS, pas applicable en l'état. Il en va de même pour le MANEX D, présenté à l'occasion de ce CT qui, dans sa version actuelle, s'avère trop lourd à mettre en place. Si rien n'est fait, il pourrait bien se convertir en un irritant supplémentaire, à l'heure où l'administration entend réduire la charge administrative incombant aux unités garde-côtes. L'USD-FO a, finalement, fait part de son inquiétude quant au sous-dimensionnement de la cellule aérienne de la DPE.

■ Approbation des PV des CT du 2 et 16 mars 2021

Ces deux PV ont été approuvés à l'unanimité.

■ Présentation des DUERP et PAP 2021

La présentation des DUERP et PAP de la DNGCD a été assurée par MM. MALLET et ROUMEAU. Le DUERP 2021 comprend 2038 lignes et se caractérise par une grande hétérogénéité entre brigades : alors que certains ont identifié un grand nombre de risques, d'autres n'en ont relevé que très peu. En l'état actuel des choses, le DUERP demeure difficilement exploitable : de ce fait, des travaux de rationalisation sont en cours.

L'USD-FO a salué le travail engagé mais a rappelé que le sous-dimensionnement du réseau d'AP demeurerait un frein central à ce travail de rationalisation. Pour l'USD-FO, il convient de se doter d'un réseau de prévention à la hauteur des enjeux et ambitions de la DNGCD. L'USD-FO a enfin fait part



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

de sa déception quant au timing choisi pour la formation CHSCT : cette dernière a en effet été dispensée au moment du GT aéromaritime de septembre, empêchant un nombre conséquent de représentants d'y participer.

■ Mise en place du télétravail à la DNGCD

M. ROUMEAU est revenu sur le nouveau dispositif de télétravail qui sera appliqué à compter du 4 octobre 2021, et prendra, de ce fait, le relai du dispositif transitoire ayant prévalu durant la crise sanitaire. Le nouveau dispositif de télétravail implique le volontariat de l'agent, peut-être flottant, fixe, mixte et demeure réversible à tout moment. Il implique un échange entre l'agent et son N+1 puis entre ce dernier et les chefs de PSG ou d'État-major avant validation de la demande de télétravail de l'agent. M. ROUMEAU a souligné l'effort conséquent fourni par la cellule SI-COM et les TSI de la DR du Havre pour densifier le parc des ordinateurs portables. La DNGCD étant tributaire du marché national, la dotation en ordinateurs portables n'est pas aussi rapide que le souhaiterait l'État-major. L'objectif est de densifier ce parc à hauteur de 95 % à horizon 2023. M. BOILLOT a déclaré vouloir ouvrir une réflexion constructive sur la gestion du télétravail à la DNGCD afin de poser les jalons d'un télétravail pérenne emprunt de bon sens. Il a précisé ne pas vouloir faire preuve de dogmatisme à ce sujet mais adopter une approche pragmatique et progressive.

M. BOILLOT a dit ouvrir la porte au dialogue et à l'intelligence collective, faisant le pari de parvenir, *in fine*, à l'édification d'un système fluide et opérationnel. Dans les mois à venir, il conviendra d'appliquer le principe général suivant : faciliter le télétravail pour les métiers qui le permettent.

Pour l'USD-FO, la mise en place du télétravail doit se faire sous l'égide de l'intelligence collective. S'il convient de s'inscrire dans la logique commune engagée par l'ensemble des services de l'État, l'adoption de cette nouvelle modalité de travail risque d'engendrer un certain nombre de problèmes en commençant par la disparité des situations des unités vis-à-vis du télétravail. Il convient donc d'anticiper les effets de bord induits par l'adoption du télétravail, notamment en unités.

Pour M. BOILLOT, le télétravail induit des effets de bord horaires et comptables puisqu'il s'agit là d'une disposition individuelle qui s'inscrit dans un cadre collectif. La mise en place du télétravail implique d'évaluer régulièrement le caractère télétravaillable des fonctions.

L'USD-FO a attiré l'attention de l'administration sur le fait que le télétravail impliquait la nécessité, pour les agents, de disposer de moyens de communication. Toutefois, elle ne repose pas exclusivement sur la dotation des agents en téléphones portables.

Pour M. BOILLOT, la problématique des téléphones portables n'est pas directement liée à celle du télétravail même s'il existe des effets de bord indéniables. Il faut, selon lui, tirer profit du RETEX de la SU-Terrestre quant à la dynamique engagée pour doter les unités de moyens de communication fiables et efficaces (AGNET). Les SU aéromaritimes n'ont pas été inscrits dans cette dynamique, ce qui est tout à fait dommageable. La dotation en moyen de communication interconnectés est indispensable pour la DNGCD et ce sur l'ensemble des vecteurs. Le *credo* de M. BOILLOT : envisager toute solution qui peut être de nature à simplifier la procédure et le travail des agents. La dotation des garde-côtes en téléphones portables fait partie intégrante de ces solutions : la SD-SI y travaille.

Pour l'USD-FO, la dotation en téléphones portables à la DNGCD doit se faire conformément aux besoins opérationnels. Doter les agents en téléphones portables pour qu'ils ne soient pas utilisés n'a aucun sens.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

■ Bilan de la réorganisation de l'État-major

M. ROUMEAU a confirmé à l'auditoire que la réorganisation de l'État-major avait impliqué :

- le maintien des points de mutation subsidiaires des personnels assurant des fonctions concernées par cette mesure
- le mouvement spatial de certaines divisions
- l'arrivée de chargés de mission à la DNGCD
- l'arrivée d'un chef à la tête du BMR
- l'arrivée d'un chef à la tête de la DMCO

Il convient, dorénavant :

- de procéder à la bascule informatique dans RUSH – cette opération, anticipée avec l'appui de la DG, devrait avoir lieu le 1^{er} décembre prochain

Ce bilan de la réorganisation a également été l'occasion, pour l'administration, d'annoncer que l'officier en charge de l'aéronautique qu'elle pensait avoir recruté a finalement décliné son offre et ne rejoindra pas l'État-major de la DNGCD.

M. BOILLOT, après avoir remercié les équipes mobilisées lors de la réorganisation, a précisé que cette dernière ne réglait pas le problème du manque d'espace à l'État-major et qu'il songeait, de ce fait, à d'autres pistes sans évoquer lesquelles, toutefois. À la réorganisation de l'État-major succédera la réorganisation des SGCD. Ces réorganisations permettront, selon lui, de répondre à des enjeux immédiats et structurants pour la DNGCD.

■ Filières métier et contractuels

Les organisations syndicales en présence se sont exprimées sur l'incompréhension qu'a pu engendrer la nomination, à la DNGCD, de contractuels sur des postes AG. Difficile, pour elles, de croire que les compétences requises sur ce type de poste ne sont pas disponibles en Douane.

M. BOILLOT s'est alors justifié en rappelant sa position de principe, à savoir : recruter un douanier dès que cela est possible ou, à défaut, un fonctionnaire. M. BOILLOT a ensuite affirmé n'avoir recours aux contractuels qu'à la seule condition de n'avoir pas de candidature correspondant au niveau de technicité attendu sur le poste. Il a conclu son exposé en affirmant qu'il existait, selon lui, une différence fondamentale entre recruter à l'extérieur et recruter un personnel déjà en poste à la DNGCD et immédiatement employable. Il aspire à la création de filières métiers souples qui lui permettront de mieux pyramider compétences et structures d'accueil.

Pour l'USD-FO, si l'explication fournie par l'administration fait sens à ce sujet, il convient de ne pas négliger l'incompréhension qui peut résulter d'un tel choix vis-à-vis des fonctionnaires en poste pour qui la promotion est devenue chimère. L'inexistence de filière-métier à la DNGCD est un véritable problème auquel il convient de trouver, rapidement, une solution. En outre, la création d'une telle filière impliquera de rendre attractifs les États-majors de la DNGCD et de donner de la visibilité aux agents sur les options qui s'offrent à eux. Il convient, notamment et urgemment, de créer le vivier de cadres A nécessaires à l'avenir de la DNGCD.

En guise de conclusion, M. BOILLOT a rappelé que l'inertie de ces dernières années, dénoncée à juste titre par les OS, peut aussi résulter du fait qu'administration et agents n'ont pas réussi à trouver une ambition collective. Voilà, selon lui, le nouveau défi de la garde-côtes des douanes.

■ Le MANEX D

Le MANEX D a été présenté aux OS par MM. ROUMEAU et SEYCHELLES conjointement.

Le MANEX D concerne la formation des aériens ; il a été circularisé auprès des unités, ce qui a permis un ajustement, à la marge, de son contenu ; notamment pour ce qui concerne le traitement de l'échec. Le document présenté en CT sera diffusé aux unités qui auront jusqu'au 1^{er} janvier pour se l'approprier.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

Pour l'USD-FO, le MANEX D est quelque peu sabrant en l'état et demande à être resserré. Il conviendra également de le compléter par une doctrine afin d'être en mesure de se prononcer sur l'adéquation entre doctrine et formations.

■ L'évolution immobilière aux Antilles

La directrice du SGCD Antilles-Guyane, Mme TILLET, s'est exprimée sur l'évolution immobilière aux Antilles, précisant que :

- des travaux de réhabilitation étaient prévus dans les locaux du SGCD_AG
- dans le cadre de ces travaux, les agents dudit État-major seront délocalisés dans un bâtiment de repli, à proximité du feu CIFAD
- le calendrier des travaux sera prochainement établi

L'USD-FO n'a pas souhaité faire de remarque particulière puisque le sujet semble pour le moment maîtrisé par l'administration. Il conviendra, en temps voulu, d'étudier la nécessité d'organiser ou non une visite du CHSCT.

■ OCEAN

Mme NADAUD a présenté un point d'étape sur OCEAN. À retenir :

- une icône dédiée à la maintenance doit être intégrée
- une réunion a lieu, chaque semaine à l'État-major du Havre, pour travailler à la maritimisation d'OCEAN
- l'interconnexion d'OCEAN avec SIRHIUS étant trop lourde, le déversement d'OCEAN dans MATHIEU sera privilégié
- OCEAN ne remplacera pas MATHIEU mais l'intégrera
- Mme FLOUR-BOURRIL assurera désormais la coordination du projet OCEAN et assurera son pilotage d'un point de vue calendaire et pécuniaire

■ Harmonisation des ER par unités

Le sujet de l'harmonisation des ER dans les unités de même type sera abordé à l'occasion du GT plan d'armement. Un CT y sera consacré début 2022.

■ Renouvellement des moyens maritimes en méditerranée

La vedette d'Ajaccio a été budgétée dans la maquette 2022. Des réunions entre l'EM et le SGCD MED doivent avoir lieu afin de projeter les contours de ce nouveau moyen. Ce projet intégrera une logique d'objectifs à savoir que la vedette sera conçue dans le but de remplir certains types de missions. Le plan RH sera adapté en conséquence. Le renouvellement de la vedette de Port-Vendres suivra la même logique.

■ Déficit de PNT à la DNGCD

L'USD-FO a appelé l'attention de la DNGCD sur le déficit de PNT dans certaines BSA.

M. ROUMEAU a confirmé ce point et fait état de deux difficultés majeures à ce sujet :

- la difficulté de l'EM à mettre en place une gestion prévisionnelle de la ressource en PNT
- l'afflux de candidatures de PPNT souhaitant devenir PNT

Selon lui, il convient de réfléchir collectivement sur les modalités de recrutement des PNT, en mixant, éventuellement, les voies de recrutement.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info